



DÉCLARATION INTERSYNDICALE PRÉALABLE AU CSAL du 13 juin 2023

Avignon, le 13 juin 2023

Les organisations syndicales souhaitent procéder à la lecture d'une motion intersyndicale sur le contexte général du dialogue social et du climat social.

Tout d'abord, en réponse à votre courriel du lundi 5 juin 2023 à 23h56, que nous trouvons virulent, nous soulignons simplement 2 choses.

La première, c'est que, la Formation Spécialisée n'ayant pas encore élu son secrétaire, il est normal qu'un des deux membres de la délégation ayant procédé effectivement à la visite du site de Cavaillon vous adresse le rapport (une chance sur deux).

Il n'était pas ici question de discuter ou d'imposer un ordre du jour, mais dans le mode de fonctionnement du CHSCT (nous n'avons toujours pas à disposition le règlement intérieur définitif des nouvelles instances), les représentants du personnel ont toujours présenté le rapport de visite d'un site ou service en séance plénière (même si cette pratique a été moins systématique depuis la crise COVID du fait du grand nombre d'échanges informels entre tous les membres du CHSCT).

De plus, les échanges de courriel entre la représentation syndicale et la Direction laissaient entendre une certaine latitude pour procéder à cette visite. Ainsi, le seul courriel faisant référence à la date du 25 mai émane de Mme Nicolas et indique tout simplement les faits suivants:

Bonjour,

Compte tenu de l'indisponibilité de Véronique Ollivier aux deux dates et étant moi même absente le vendredi 26 mai, je procéderai à la visite du site de Cavaillon jeudi matin à partir de 9h30. J'ai contacté l'ingénieure structure de l'antenne immobilière de Marseille pour lui demander de nous accompagner et pour qu'elle nous donne ses premières conclusions au regard des constats effectués. Nous contacterons également le BET structure qui était déjà intervenu à Cavaillon lors de la chute des hourdis pour un examen plus approfondi.

Bien cordialement,

A aucun moment il n'est proposé aux représentants du personnel de venir en visite ce jour-là et encore moins indiqué la présence de Mme Djian.

Par ailleurs, pour la DDFIP de Vaucluse, le dialogue social ne doit pas se résumer à tancer les représentants des personnels nouvellement élus et à scléroser les nouvelles instances dites du dialogue social.

Elles semblent de plus en plus constituer un exercice imposé où la voix des OS n'est plus entendue.

En effet la volonté de limiter la durée des instances à la portion congrue, convocation de deux instances le même jour ainsi que la convocation d'instances le mercredi sont des illustrations flagrantes pour limiter l'action des représentants des personnels.

Les organisations syndicales représentatives du département demandent le respect des instances représentatives du personnel et des représentants du personnel.

En ce qui concerne les indus de rémunération pour faits de grève, la désorganisation humaine et technique de la DGFIP trouve ici son paroxysme. En créant des plate-formes spécialisées, en mettant en place des progiciels qui ne lui sont pas adaptés, notre Administration dilue les compétences et les responsabilités.

Ainsi, il est inacceptable que des jours de grève effectués de manière régulière (pour mémoire, les journées nationales étaient au nombre de 2 en janvier, 2 en février, 4 en mars et 2 en avril) soient prélevés en une seule ou jusqu'à 3 fois seulement (plus de 5 mois après le début du conflit).

Il est encore moins normal que notre Direction locale se contente de nous annoncer la sentence au détour d'une réunion informelle quand d'autres Directions demandent au CSRH, qui n'est que délégué dans l'histoire, de procéder à un échelonnement significatif des prélèvements. Il y a rupture d'égalité de traitement entre les agents.

Comment vont faire face des collègues dont le pouvoir d'achat va être amputé du tiers au début de l'été, au moment où les familles font face aux dépenses courantes habituelles (emprunt, logement, fluides, alimentation) et spécifiques à la période ?

Un agent qui se met en grève sait à quoi il s'expose. Taper plus fort sur sa fiche de paye, c'est le sanctionner !